



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2015-23 du 17 Octobre 2015

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le rapport de M. le Grand Maître des Cérémonies,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

Il est institué une boisson nationale, qui sera utilisée en priorité lors des festivités impériales.

L'épiscopale est la boisson nationale de l'Empire.

L'épiscopale est composée d'un tiers de liqueur de chartreuse verte et de deux tiers de liqueur de

chartreuse jaune.

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc 1er